



**TOURNOI SENIOR DE PONT DU CHATEAU**  
**Le samedi 10 et dimanche 11 Mars 2018**  
**Castelplumes #9**  
**- Règlement particulier -**

1. Le tournoi Sénior de Pont du Château, Castelplumes, est un tournoi de badminton ouvert aux licenciés classés de NC à N1.
2. Les CCPH pris en compte sont ceux en vigueur au **28 Février 2018**.
3. Le tournoi se déroulera le Samedi 10/03/2017 de 8h00 à 20h00 et le Dimanche 11/03/2017 de 8h00 à 19h00 à la salle du **Complexe Sportif du Caméléon à Pont-du-Château**
4. Le tournoi de Pont du Château est autorisé par la ligue Auvergne Rhône Alpes sous le n° xxxxx.
5. Le juge arbitre principal est **Véronique MARESCA**
6. La date limite d'inscription est fixée au **Mercredi 28 Février 2018** par mail OBLIGATOIREMENT et la confection des tableaux au **Vendredi 2 Mars 2018**.
7. Les frais d'inscription par joueur sont fixés à **13 € pour 1 tableau et 17 € pour 2 tableaux**.
8. Les inscriptions sont à envoyer par mail : **tournoi@cbc63.fr**
9. Le paiement est à envoyer par courrier (chèques libellés à l'ordre du CBC 63) à :  
**CBC63 – Constance LUZIO**  
**7 Rue Pasteur**  
**63430 PONT DU CHATEAU**  
*Les convocations seront envoyées par courrier électronique à chaque responsable de club.*
10. Le logiciel Badplus sera utilisé pour la gestion du tournoi.
11. Les inscriptions accompagnées de leur paiement seront prises en compte dans l'ordre de leurs arrivées. **Les envois par mail ne seront retenus qu'à réception par courrier du règlement correspondant.** C'est à cette date de réception seulement que sera pris en compte l'inscription par ordre d'arrivée, critère de sélection en cas de surnombre de participants.
12. L'organisation des rencontres se fait comme suit :
  - 🏸 Samedi 10/03/2018 : Simples Hommes et Simples Dames
  - 🏸 Dimanche 11/03/2018: Doubles Dames et doubles Hommes.
13. Le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler ou de regrouper certaines catégories ou certains tableaux à son appréciation.
14. Les joueurs doivent être présents et avoir pointé auprès de la table de marque 30 minutes avant leur premier match.
15. Aucune inscription, ne sera remboursée en cas de désistement après la constitution des tableaux, sauf motif dûment justifié.



**TOURNOI SENIOR DE PONT DU CHATEAU**  
**Le samedi 10 et dimanche 11 Mars 2018**  
**Castelplumes #9**  
**- Règlement particulier -**

16. Chaque participant doit être licencié à la Fédération Française de Badminton (FFBad) et être en règle vis-à-vis du règlement médical fédéral.
17. Le joueur ne doit pas faire l'objet d'une interdiction de participer aux compétitions et tournois officiels.
18. Dès leur arrivée les joueurs et joueuses devront se faire pointer à la table de marque. Conformément au règlement FFBad en vigueur, un joueur ou joueuse ne se présentant pas le jour de la compétition sera déclaré WO. Il (elle) devra (se) justifier (de) son absence dans un délai de 5 jours auprès de la Ligue (certificat médical par exemple).
19. Tout joueur désirant s'absenter de la salle doit en avvertir la table de marque et le juge arbitre afin de se tenir au courant de la suite de ses tableaux, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match. Les horaires fournis par affichage sont à titre indicatif.
20. Le premier tour des tableaux se jouera en poules. Le tableau final se jouera en élimination directe.
21. A l'appel de leur nom pour leur match, les joueurs disposent de 3 minutes pour s'échauffer et tester les volants. Il s'agira de bien respecter ce délai afin de ne pas prendre de retard sur l'échéancier du tournoi.
22. Les matches se dérouleront selon le règlement officiel de la FFBad.
23. Le temps de repos entre deux matches sera de 20 minutes. Ce temps peut être réduit avec l'accord des joueurs et du juge arbitre.
24. Les volants sont à la charge des joueurs. Les joueurs fournissent le même nombre de volants pour le match.
25. En cas de litige sur les volants utilisés, les volants officiels du tournoi sont : RSL 3 pour les volants plumes au prix de 21 €. Ces volants seront en vente dans la salle pendant la durée du tournoi.
26. Les matches sont arbitrés comme suit :
  - ✦ En phase de poule et en phase finale : auto arbitrage
  - ✦ Pour chaque finale, présence d'un scoreur désigné si possible.
27. Tout volant touchant une structure fixe de la salle (plafond, rampe de chauffage, lumière) est compté comme une faute au service comme en jeu. Tout volant touchant les panneaux de basket, leurs supports ou câbles est compté comme let au service (maximum une fois, après faute) et faute en jeu.
28. Seul un représentant du club dûment identifié est en mesure de poser une réclamation à la table de marque.
29. Toute décision du juge-arbitre est sans appel.
30. Les personnes présentes dans la salle de sport du gymnase doivent respecter le règlement intérieur, les affichages de sécurité et la propreté des lieux. En particulier, il est interdit de fumer dans le gymnase et les locaux attenants (vestiaires, buvette, ...).



**TOURNOI SENIOR DE PONT DU CHATEAU**  
**Le samedi 10 et dimanche 11 Mars 2018**  
**Castelplumes #9**  
**- Règlement particulier -**

31. Les joueurs mineurs sont sous la responsabilité des parents ou d'un dirigeant de leur club.
32. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans l'enceinte du gymnase ou ses abords (parking).
33. Tout joueur est susceptible d'être pris en photo durant le tournoi. Les photos pourront être diffusées sur le site Internet du Club [www.cbc63.fr](http://www.cbc63.fr) et sur le facebook du club **Club Badminton Castelpontin**. A la demande du joueur, toute photo le concernant et diffusée sur le site pourra cependant être retirée.
34. Toute participation au tournoi défini à l'article 1 entraîne l'acceptation du présent règlement. Celui-ci sera visible à proximité des tableaux d'affichage et disponible à la table de marque. Le règlement fédéral s'appliquera pour tout point non cité ci-dessus.

\* \* \*